

## AVIS DE COURSE

### 3ÈME CORDÉE LÉMANIQUE EN DOUBLE

Samedi 20 et dimanche 21 juillet 2019

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE / CLUB NAUTIQUE MORGNIEN

Comité d'organisation : Edouard Kessi, Denis Menetrey

*La mention '[DP]' dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### 1. REGLES

Les régates seront régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 «admissibilité» et 20 «publicité» de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Classes admises :

- Les bateaux jaugés SRS 2019.
  - Les bateaux non jaugés SRS 2019 d'une taille minimum de 18 pieds (5.50m). Ceux-ci ne seront classés qu'en temps réel.
- 3.2 En dérogation aux RCV, la règle 52 ne s'applique pas ; les dispositifs exploitant une énergie autre que manuelle sont autorisés, sauf si interdits par les règles de classes en vigueur.
- 3.3 La régate se court en double.
- 3.4 Les bateaux doivent avoir un moyen de propulsion fonctionnel ou avoir un bateau accompagnateur en capacité de remorquer.
- 3.5 La RCV 51 ne s'applique pas. Les ballasts et quilles mobiles, dans le sens vertical, latéral ou longitudinal, sont donc autorisés, sauf si interdits par les règles de classes en vigueur.
- 3.6 La RCV 52 ne s'applique pas; les dispositifs exploitant une énergie autre que manuelle sont autorisés, sauf si interdits les règles de classes en vigueur.
- 3.7 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site web [www.nautique.ch](http://www.nautique.ch).
- 3.8 Les documents suivants sont à avoir pour l'inscription :
- Certificat de jauge SRS 2019
  - Numéro de la licence
  - Autorisation du port de publicité (seulement bateaux suisses)
  - Certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-

#### 4. DROITS D'ENTRÉE

Les droits requis sont les suivants :

- Jusqu'au 14 juillet 2019 : CHF 250.-
- Jusqu'au 19 juillet 2019 : CHF 350.-

## 5. PROGRAMME

### Samedi 20 juillet :

09h00 à 10h00	Distribution des balises
11h00	Départ de Genève
18h00	Arrêt de la manche Genève - Morges
20h00	Repas et soirée au CNM

### Dimanche 21 juillet :

07h30	Petit déjeuner
10h00	Départ de Morges
17h00	Arrêt de la manche Morges - Genève
19h00	Remise des prix à la SNG

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles en ligne sur le tableau officiel de l'épreuve.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Côtier

7.2 L'emplacement de la zone de course est le Lac Léman.

7.3 Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 doivent rejoindre l'arrivée au moteur ou en remorque.

## 8. CLASSEMENT

8.1 Les concurrents doivent effectuer les 2 manches pour être classés.

8.2 Le classement de la Cordée Lémanique en Double est l'addition des scores des 2 manches. En cas d'égalité, le score de la 2ème manche départagera les concurrents.

8.3 Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 seront classés en fonction de la distance qu'ils doivent encore parcourir jusqu'à l'arrivée à condition d'avoir navigué en course jusqu'à l'arrêt des manches.

8.4 Les classements suivants seront publiés :

- Classement en temps réel
- Classement en temps compensé SRS
- Classement en temps compensé pour les équipages 100% féminins
- Un classement par classe SRS qui ont plus de 10 concurrents inscrits

## 9. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES

9.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage le temps de la régate selon les instructions des Gardes-Port de chaque port visité.

9.2 Une place de parc pour les remorques sera prévue se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers en temps réel
- Prix pour les trois premiers en temps compensé (hors NJ)
- Prix pour les trois premiers de chaque classe constituée (10 concurrents min)
- Prix pour les équipages 100% féminins

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Denis Menetrey : [dmenetrey@nautique.ch](mailto:dmenetrey@nautique.ch) / Edouard Kessi : [e.kessi@bluewin.ch](mailto:e.kessi@bluewin.ch)